



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

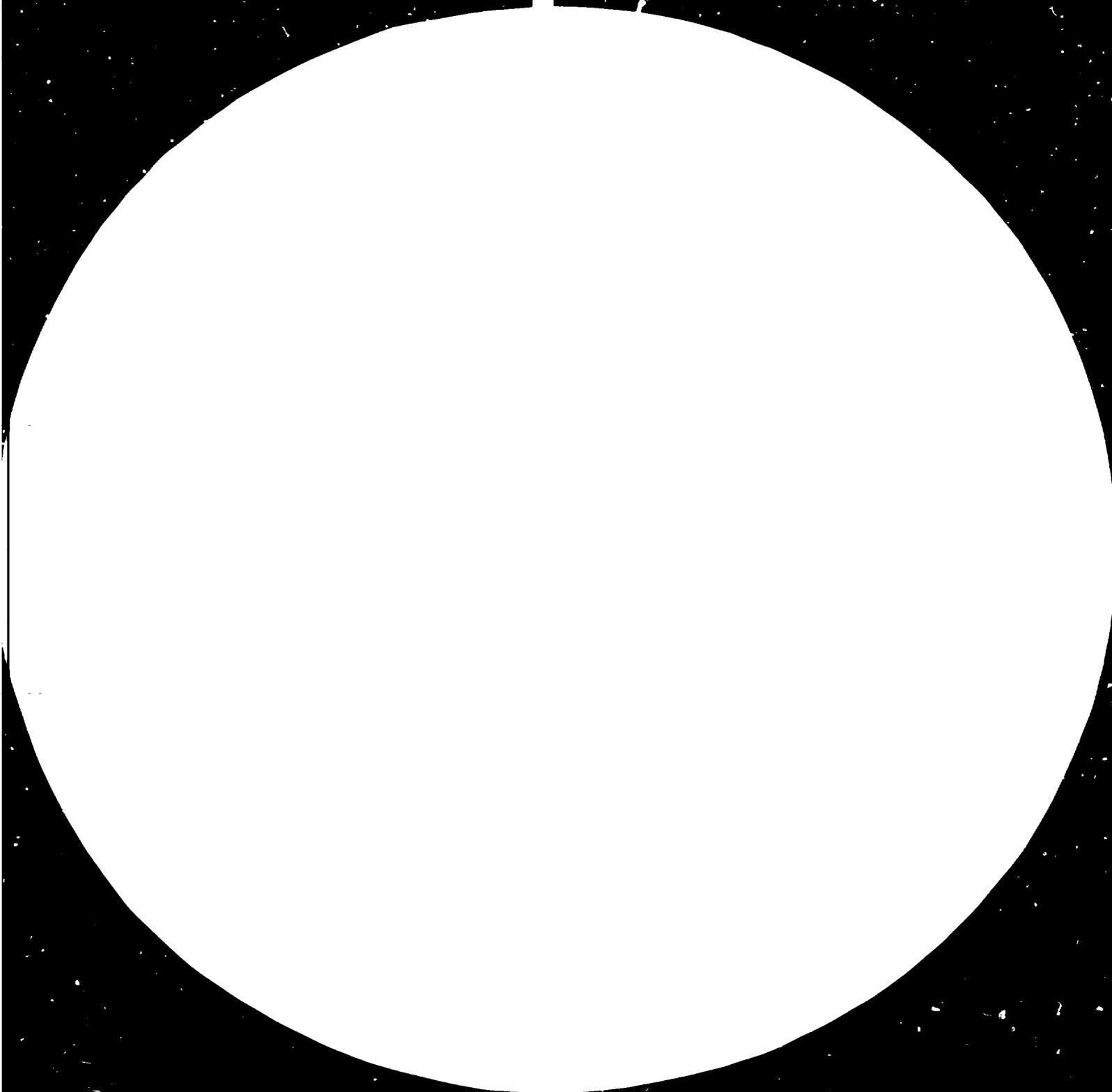
## FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)





1.0

1.0



1.1

1.1



1.25

1.4

1.6

1.6

10273

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Distr. LIMITEE  
UNIDC/IO.395  
26 novembre 1980  
FRANCAIS

---

MISSION D'EVALUATION ET DE PROGRAMMATION  
ET PROPOSITIONS DE PROJETS POUR LE TROISIEME  
CYCLE DE PROGRAMME PAR PAYS 1982-1986\*

Projet DP/ZAI/80/006

ZAIRE

Kinshasa, 28 septembre-12 octobre 1980

par

Togoun Servais Acogny

Administrateur en développement industriel  
Section de la création et de la gestion d'usines

---

\* Le présent document n'a pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

DP/ZAI/80/006 :

Mission d'évaluation et de réflexions

Rapport de synthèse

=====

Le but essentiel de la mission est d'examiner les projets existants, d'évaluer les résultats de leur fonctionnement, de relever les lacunes, de proposer des solutions pour les combler et de déterminer les conditions dans lesquelles ils peuvent ou doivent se poursuivre, au cours du prochain cycle de la programmation du PNUD.

Comme on peut le remarquer dans l'annexe 5 du présent rapport, tout le monde est d'accord pour poursuivre les projets concernés sous certaines conditions :

I DP/ZAI/75/011 : Assistance au Département du Portefeuille

Ce projet fonctionne bien depuis la nomination de trois experts. Compte tenu de l'immensité des missions assignées à ce Département, des aménagements doivent être apportés en vue :

- a) - d'une formation plus rapide des nationaux . Désignation par le Gouvernement d'homologues en nombre suffisant.
- b) - d'une amélioration de la gestion des entreprises placées sous tutelle du Département. Pour cela appuyer l'action des experts par la nomination d'experts associés (6 à 8) dont la demande devra être formulée dans les meilleurs délais.
- c) - Coordination des activités du Département du Portefeuille avec celles du Conseil Permanent de la Comptabilité Zairoise (C.P.C.Z.)

D'où la nécessité d'étudier les mesures administratives nécessaires pour harmoniser les structures respectives des deux entités.

II DP/ZAI/75/004 : Assistance au Conseil Permanent de la Comptabilité Zairoise

Aux termes de l'Ordonnance No 75-024 du 3 février 1975 portant création d'un CONSEIL PERMANENT DE LA COMPTABILITE AU ZAIRE (C.P.C.Z.),

Article 3 : "Le C.P.C.Z. a pour objet d'émettre des avis et considérations, de préparer des programmes et des plans, de rédiger des projets de textes législatifs et réglementaires, de faire toutes suggestions utiles concernant les questions se rattachant directement ou indirectement à la Comptabilité en République du Zaïre.

Le C.P.C.Z. peut également prendre toutes dispositions en vue de l'exécution de certaines actions décidées dans le domaine susvisé par la Commission Economique et Financière ... " Le détail en 7 points de la compétence du C.P.C.Z., toujours au titre de cet article 3 montre le vaste champ d'activités ouvert à ce Conseil.

Dès lors, on peut comprendre que les services d'un seul expert de l'ONUDI, quelque compétent qu'il puisse être, ne constituent qu'un petit apport par rapport aux besoins réels du C.P.C.Z.

C'est pourquoi, il a été envisagé de porter au moins à deux le nombre des experts, tel qu'il avait été d'ailleurs envisagé dans le projet initial.

Le C.P.C.Z., bénéficiant de l'assistance technique bilatérale, notamment française, nous pensons qu'il est nécessaire de coordonner l'action de l'aide étrangère. Le rôle des experts de l'ONUDI devrait être de conception, d'élaboration et de formation pratique des cadres nationaux. Des experts associés pourraient, en cas de besoin, être recrutés dans le cadre du projet pour compléter cette action d'envergure. Comme indiqué dans le projet précédent, il est indispensable de mieux coordonner les activités des deux projets. Il appartient au Gouvernement de prendre les mesures nécessaires.

### III DP/ZAI/71/008 : Assistance aux petites et moyennes entreprises Zairoises

Les objectifs fixés par les Ordonnances portant création respectivement du Département du Portefeuille et du C.P.C.Z., nous incitent à établir une corrélation entre les projets DP/ZAI/75/011 et DP/ZAI/75/004 et le projet DP/ZAI/71/008 Assistance aux petites et moyennes entreprises zairoises. En effet, les activités des deux premiers projets sont des supports indispensables de l'aide aux petites et moyennes entreprises zairoises. L'échec de l'Office de Promotion des Entreprises Zairoises est dû, en grande partie, à la faiblesse de ses structures d'accueil qui n'ont pas été suffisamment étudiées ni établies. De plus les conséquences de la "zairianisation" lui ont été fatales puisque celle-ci a découragé les entreprises privées, support indispensable de l'OPEZ.

Les principales causes de cet échec ayant été décelées et la politique industrielle définie par le Commissariat Général au Plan (voir annexe I du présent rapport) implique la nécessité de repenser l'OPEZ et d'établir de nouvelles normes pour sa restauration.

La petite et moyenne entreprise industrielle demeure, dans tous les pays développés ou en voie de développement, un facteur essentiel de la création d'emplois et de richesse dans la masse. Le Zaïre n'échappe pas à cette règle. C'est pourquoi dans les prévisions du troisième cycle de programmation, une dotation est prévue pour la relance de l'OPEZ nouvelle forme.

### IV Institut de Recherche Scientifique

Bien que ce projet échappe au domaine de ma juridiction comme le précédent d'ailleurs, j'ai été associé aux discussions qui ont eu lieu entre l'ONUDI et la Délégation Générale à la Recherche Scientifique.

On ne peut s'empêcher d'établir une corrélation entre ce projet et les trois précédents. Les effets induits de ceux-ci ne peuvent que profiter à celui-là. Outre les problèmes de gestion, on ne peut passer sous silence la nécessité d'organiser méthodiquement l'Institut de Recherche Scientifique, et, à notre avis, une vue globale sur les réformes des structures et de fonctionnement devra être jetée sur l'I.R.S. aussi bien

de Lubumbashi que de Kinshasa, si l'on veut lui permettre d'accomplir sa vocation. Outre la technologie appropriée qui n'est qu'un volet de cet Institut, on devrait se soucier d'une étude fondamentale basée sur les réalités scientifiques et techniques d'aujourd'hui et les besoins de la République du Zaïre. Le coup par coup ou des improvisations risqueraient de conduire à long terme l'I.R.S. à un échec.

#### RECOMMANDATION PRINCIPALE

Comme on le voit, ces quatre projets ont besoin d'une meilleure coordination. Ils sont complémentaires, comme d'ailleurs toutes les structures législatives et réglementaires d'un Etat. C'est pourquoi notre principale recommandation sera de réexaminer toutes les structures économiques, financières et sociales de l'Etat, de les adapter aux réalités actuelles du Zaïre, afin qu'elles constituent les structures idéales d'accueil sans lesquelles toute assistance technique étrangère n'est que leurre. Les cadres nationaux doivent être associés à ces réformes et le rôle des experts étrangers devra consister à les former à des disciplines auxquelles ils ne sont pas encore habitués.

Mission d'évaluation et de réflexion au Zaïre

28 septembre - 12 octobre 1980

I Introduction :

Comme l'indique son titre et conformément au document de projet DP/ZAI/80/006 définissant son mandat, l'objectif de la mission est double :

- Evaluer les projets existants et tenir une réunion tripartite en vue de faire le point des dits projets;
- en partant de là, définir les grands axes du futur cycle de programmation du PNUD/CNUDI 1982-1986.

Pour atteindre cet objectif, le document de projet a prévu la participation

- d'un consultant en gestion et
- d'un consultant en technologie appropriée;

On constate donc deux volets qui, dans l'esprit du PNUD comme de l'ONU/CNUDI sont complémentaires puisqu'ils devront permettre d'aider le Gouvernement à mettre en place, des structures institutionnelles appropriées et efficaces.

II Présentation et structure du rapport de mission

Une division du travail apparaît nécessaire pour cerner, de façon méthodique, l'ensemble des objectifs de la mission.

Nous pensons que chacun des consultants devra soumettre un rapport technique séparé, afin de fournir tous les éléments nécessaires à la conception et à la compréhension des secteurs concernés.

De leur côté, chacun des fonctionnaires du siège devra livrer leurs réflexions sur les projets auxquels ils fournissent leur support logistique, afin de réaliser, d'une part, les réunions tripartites respectives, d'autre part, jeter les bases de la future programmation du PNUD dans leurs secteurs respectifs.

La jonction de leurs travaux fera l'objet d'un rapport de synthèse élaboré conjointement par les deux consultants, assistés des fonctionnaires du siège et du Conseiller principal hors-siège, Monsieur Michel Lenoble. Ce dernier pourra utiliser, en tant que besoin, les informations ainsi rassemblées pour préparer, le moment venu, les documents préparatoires du programme du pays pour la période 1982-1986. En fait, j'ai élaboré cette synthèse le samedi 11 octobre 1980 avec Monsieur Lenoble.

III Déroulement de la partie gestion

A CONSIDERATIONS GENERALES

Il convient de signaler que le consultant a été intimement associé au fonctionnaire du siège du début à la fin de la mission. Le fonctionnaire du siège a mis à la disposition de Monsieur Jean Murat, un mois avant son arrivée à Kinshasa, des documents d'information sur le Zaïre, le programme du PNUD/ONUDI durant les cycles précédents ainsi que les rapports d'évolution des projets concernés. Monsieur Murat et le fonctionnaire du siège ont eu des entretiens à Paris, avec le Conseiller principal hors-siège, lors de la mission sur le développement du Bassin de la Kagera, à l'UNESCO.

Tout au long de la mission au Zaïre, les contacts avec le PNUD, le Gouvernement, les organismes étatiques ou non-gouvernementaux concernés, ont été pris conjointement par le Consultant, et le fonctionnaire du siège.

Le consultant a pu en outre s'entretenir seul avec les experts des projets, certaines personnalités, certains organismes gouvernementaux ou privés lorsqu'il l'a jugé nécessaire. Son avis a été demandé toutes les fois que le besoin s'en était fait sentir. Enfin, il a pu visiter une entreprise privée pour mieux apprécier le milieu, et les problèmes de la moyenne et petite entreprise zaïroise.

Il a participé aux réunions tripartites. On peut donc dire qu'il a été placé dans les meilleures conditions pour réfléchir, analyser, critiquer, proposer. Ainsi pourra-t'il éclairer, d'un oeil neuf et neutre, l'ensemble des problèmes auxquels le Gouvernement, le PNUD et l'ONUDI sont confrontés, et proposer les mesures qu'il jugera les plus appropriées pour y faire face.

B REFLEXIONS DU FONCTIONNAIRE DU SIEGE

Connaissant les projets, puisque responsable de leur support logistique depuis plusieurs années, le fonctionnaire du siège peut livrer les réflexions suivantes sur :

1) DP/ZAI/75/011 : Assistance au Département du Portefeuille :  
-----

Projet en pleine expansion, notamment depuis novembre 1979, date à laquelle les trois experts prévus dans le projet se sont trouvés à pied d'oeuvre. Ce projet devra figurer dans la programmation du 3ème cycle avec au moins trois experts, de nombreux consultants, notamment au titre de la formation (organisation de séminaires)

Le Gouvernement devra en outre étudier dans quelle mesure ce projet pourra articuler ses activités avec celles du projet de l'Assistance au Conseil Permanent de la Comptabilité Zaïroise (voir annexe II ).

2) DP/ZAI/75/004 : Assistance au Conseil Permanent de la  
-----  
Comptabilité Zairoise  
-----

Il s'agit essentiellement d'aider le C.P.C.Z. à introduire le Plan Comptable général zairois dans l'ensemble des entreprises nationales, privées ou d'économie-mixte. De substantiels progrès ont été enregistrés, mais il reste encore beaucoup à faire, et le projet devra, à notre avis, être étendu à toute la période du 3ème cycle de programmation du PNJD 1982-1986, pour autant que les crédits sont disponibles, et que le Gouvernement en exprime le désir.

Pour les modalités et le processus on trouvera en annexe III nos réflexions détaillées.

3) Relation avec les autres projets  
-----

Compte tenu du souci commun de la mise en place des institutions nécessaires à l'ensemble des projets, il nous paraît utile de dire un mot des projets confiés au deuxième fonctionnaire du siège, Monsieur F. Soede, assisté de Monsieur Fournot, le Consultant. En effet, il ressort de tous les contacts que nous avons pris, la nécessité de coordonner l'ensemble des projets gouvernementaux en vue de les mieux harmoniser et les mieux diriger.

- i. OPEZ : Tout le monde a reconnu l'importance de la petite et moyenne entreprise dans le développement d'un pays. Nul doute que pour bien fonctionner, ce secteur doit être institutionnalisé et avoir une structure d'accueil appropriée, notamment dans le domaine de la gestion. C'est ce qui explique les nombreuses interventions du consultant à la gestion tout au long de notre mission.

De plus, les structures organiques et opérationnelles du Département du Portefeuille et du Conseil Permanent de la Comptabilité Zairoise doivent servir de support à la mise en place d'un office de la promotion de la petite et moyenne entreprise zairoise. C'est la mission assignée à l'OPEZ dès sa création et qu'elle n'a pas pu mener à bonne fin.

Tout au long de notre mission, notre souci a été d'examiner les causes de l'échec de l'OPEZ et d'en rechercher les solutions. Compte tenu de la politique industrielle récemment définie par le Gouvernement (voir en annexe I la note du Commissariat Général au Plan), il apparaît utile de réfléchir aux diverses mesures qui pourraient être envisagées afin de revitaliser l'OPEZ sous une forme plus dynamique et plus rentable (Monsieur Jean Murat nous fera des propositions concrètes dans son rapport technique.)

ii. INSTITUT DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE :

Ce projet est d'une importance capitale compte tenu de la place de la recherche dans le programme de technologie appropriée. De plus les instituts de recherche et de service industriels ont fait l'objet du point 6 de l'ordre du jour du Conseil Industriel et une méthodologie a été mise en place et qu'il convient de suivre (voir documents : ID/B/C/3/86 du 28 août 1979 et UNIDO/EX.79 du 19 avril 1979). Le Consultant en technologies appropriées aura intérêt à consulter ces documents. Outre ces quatre projets, objet principal de la mission, l'ONUDI et le Gouvernement devront se concerter pour étudier une méthodologie capable de faciliter la coordination de tous les projets industriels dans un cadre gouvernemental cohérent. De là la nécessité, selon nous, de profiter du 3ème cycle de la programmation pour mieux définir et préciser les différents rouages de l'administration de l'Etat et leurs corrélations avec l'industrialisation du pays.

iii. POLITIQUE GENERALE DE DEVELOPPEMENT :

Poussant plus loin nos réflexions, nous percevons la nécessité qu'il y a pour l'ONUDI et tout le système des Nations Unies, d'avoir une vue globale du développement du Pays. C'est d'ailleurs pourquoi le Représentant Résident du PNUD n'a pas cessé de répéter, tout au long de notre mission, qu'il faut partir de LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ET NOTAMMENT DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU GOUVERNEMENT pour engager nos réflexions. Cette politique vient seulement de nous être définie par une note du Commissariat Général au Plan que nous avons jugé utile d'annexer au présent rapport. Cette note doit être rapprochée, à notre avis, de la politique générale des Pays membres de l'Organisation de l'Unité Africaine, définie par le document A/S-11/14 du 21 août 1980 relatif à l'EVALUATION DES PROGRES REALISES DANS L'INSTAURATION DU NOUVEL ORDRE ECONOMIQUE INTERNATIONAL ET MESURES APPROPRIEES POUR PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT DES PAYS EN DEVELOPPEMENT ET LA COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE.

Il s'agit là d'un document capital qui sert de base à l'ensemble de la Programmation de l'ONUDI au profit des Pays africains dont le Zaïre fait partie. C'est pourquoi il nous a paru utile d'annexer au présent rapport un extrait de ce document.

(voir annexe IV: QUELQUES REFLEXIONS SUR L'INDUSTRIE ET LE DEVELOPPEMENT DU ZAIRE)

#### IV Conclusion :

Comme on l'aperçoit le présent rapport de mission est parcellaire. En ce qui concerne la gestion, il doit être complété par le rapport technique du Consultant que nous devons, en principe, recevoir avant fin octobre 1980.

Il reste que cet ensemble lui-même demeure incomplet. Mais il aura le mérite de préciser un certain nombre de points de principe et de doctrine qui devront aider le Gouvernement dans l'élaboration de son programme, et singulièrement de sa politique industrielle. Il aura aussi le mérite d'indiquer la nécessaire complémentarité de toutes les institutions de l'Etat et leurs points de jonction possibles. Il servira également d'éléments pour la rédaction de l'ensemble du Programme du PNUD pour le 3ème cycle (1982-1986).

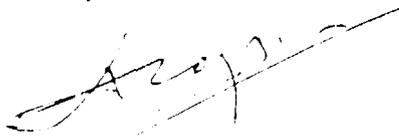
Enfin, il permettra au Gouvernement de savoir que les problèmes qu'il rencontre ne sont pas particuliers au Zaïre, mais font partie de ceux auxquels sont confrontés tous les pays en développement, et notamment africains.

Les disponibilités budgétaires du PNUD sont limitées et insuffisantes. Mais il appartiendra au Gouvernement d'utiliser les informations et les données contenues dans nos rapports de mission, pour échafauder un plan de développement économique et social dans lequel s'intègre le secteur de l'INDUSTRIE.

Il lui appartient également de négocier avec les autres sources d'assistance technique en vue de compléter l'apport du PNUD et des agences spécialisées des Nations Unies.

Le Département du Portefeuille, le Conseil Permanent de la Comptabilité Zaïroise, l'Office de Promotion des Entreprises Zaïroises (OPEZ), l'Institut de Recherche Scientifique (Lubumbashi et Kinshasa) ne sont que les chainons de la structure gouvernementale dont le fonctionnement, l'harmonisation, la rentabilité relèvent de la souveraineté de l'Etat. Pour bien fonctionner, cet ensemble a besoin d'une vue globale des problèmes de l'Etat et de la connaissance parfaite de la Gestion sous toutes ses formes (gestion administrative, financière, gestion de la production, de l'information, des décisions à tous les niveaux). C'est pourquoi nous souhaitons que les données de nos différents rapports puissent servir de référence au Gouvernement pour établir son plan national mais également pour préparer de façon méthodique le programme quinquennal du PNUD pour le 3ème cycle (1982-1986).

Kinshasa, le 11 octobre 1980



Togoun Servais ACOGNY  
Administrateur en développement industriel

NOTE SUR LES PERSPECTIVES INDUSTRIELLES AU ZAIRE.

I. Introduction.

Cette note donne un aperçu général sur les perspectives du développement du secteur industriel au Zaïre. Les potentialités du Zaïre sont considérables et les perspectives à long terme de son industrialisation sont favorables. Cependant de nombreux facteurs limitent à court terme la croissance industrielle et ceux-ci doivent être surmontés par un effort de développement planifié.

II. Situation actuelle.

a) Données d'ensemble.

Depuis 1975, la position des industries manufacturières a connu une régression importante. Mais c'est en 1978 et plus encore en 1979 que la situation de ces industries est devenue critique. Certaines d'entre elles fonctionnent entre 30 et 50% de capacité installée. La principale cause de cette régression n'est autre que l'insuffisance des approvisionnements et leur irrégularité. Par ailleurs, la production minière continue à représenter 80% de recettes d'exportation et intervient à 67% dans les recettes de l'Etat. Cette production est répartie d'une façon inégale entre les diverses régions.

On remarque également que l'industrie est fortement déséquilibrée dans sa localisation, les régions les plus favorisées restent celles de Kinshasa, Bas-Zaïre et Shaba. Ces déséquilibres se sont aggravés depuis sous le double effet de la croissance des régions privilégiées et du déclin de secteurs entiers d'activité comme l'agro-industrie.

En outre, les industries les plus importantes sont orientées de façon quasi-exclusive vers l'exportation. Les filières industrielles intégrées à l'économie nationale à la fois pour les approvisionnements en matières premières et pour leur débouchés sont bien implantées, mais en nombre restreint : sucre, huile de palme, tissus en coton, savonnerie, cimenterie.

Même dans ces cas favorables, la dépendance de l'étranger reste importante pour des matières auxiliaires, indispensables à la production, comme la gamme des produits chimiques et quasi-totale pour les biens d'équipement. L'industrie zaïroise des biens d'équipement est elle-même fortement tributaire de l'étranger. Hormis le cas du matériel de transport, elle ne peut intervenir que comme auxiliaire des fournisseurs d'équipements étrangers.

b) Les composantes de l'industrie zaïroise.

Il existe dans le pays toute une gamme d'industrie allant de l'industrie extractive à l'industrie de transformation telles que les industries alimentaires, boissons et tabacs, industries textiles, industries de bois etc...

En ce qui concerne les industries de transformation, elles sont essentiellement orientées vers le marché intérieur et leur croissance est liée au développement des besoins de la population. Au cours des années passées, celui-ci s'est essentiellement manifesté dans les villes. Le rééquilibrage de la croissance au bénéfice des zones rurales ne pourra qu'amplifier les débouchés et renforcer le développement de l'industrie de transformation.

Pour le sous secteur agro-alimentaire, la diversité des climats zaïrois permet la production par l'agriculture et l'élevage d'une gamme très large de matières premières pour l'industrie alimentaire ou susceptibles de valorisation industrielle : céréales et tubercules, fruits et légumes, canne à sucre, produits de palmier et autres oléagineux, produits de pêche, viande, lait, cuir et autres produits animaux, coton et autres fibres textiles et diverses spéculations d'exportation.

Ces potentialités pour le moment insuffisamment exploitées devront être mises en valeur par un effort de développement à la fois agricole et industriel.

La transformation des produits agricoles est assurée en grande partie par des grandes entreprises qui traitent les produits de leurs propres plantations ainsi que les produits achetés à de petits exploitants.

A côté de ces grandes entreprises fonctionnent quelques petites et moyennes entreprises et cela d'une manière plus ou moins artisanale. La majorité des usines sont devenues vétustes, mal entretenues et souffrent de plus en plus d'insuffisance d'investissement et de la pénurie de pièces de rechange. Les installations existantes se limitent le plus souvent au traitement qui aboutit au produit principal, tout en négligeant l'exploitation des autres sous-produits dont l'intérêt économique n'est pas moindre; la technologie appliquée est donc incomplète.

c) Contraintes et limitations à court terme du développement industriel.

1.- le faible niveau du développement économique d'ensemble.

Ce faible niveau est dû en particulier aux faibles revenus distribués aux masses rurales réduisant sensiblement la demande favorable des produits industriels et empêchant ainsi le Zaïre de profiter des économies d'échelle caractéristiques de l'industrie moderne, à moins d'accepter des industries extraverties.

2.- la pénurie des cadres techniques zaïrois qui fait que, du point de vue de la technologie, l'industrie zaïroise reste presque exclusivement tributaire de l'étranger.

3.- l'insuffisance de l'administration industrielle. dans le sens de l'insuffisance des moyens mis à la disposition de l'administration pour concevoir et appliquer une politique industrielle.

4.- les contraintes financières.

Les ressources intérieures pour le financement de l'investissement industriel sont limitées, étant donné notamment la priorité accordée à d'autres secteurs tels que l'agriculture, le transport, etc... Le principal moyen de financement des industries sur ressources nationales est l'autofinancement. Celui-ci n'est possible que pour les entreprises rentables. L'appel au financement extérieur est possible pour la plupart des projets industriels.

Cependant le financement extérieur suppose toujours une contribution zaïroise à prélever sur les ressources nationales disponibles pour l'industrie.

5. -Prépondérance de grandes entreprises séparées du milieu économique environnant.

Ces grandes entreprises ont une tendance générale à s'organiser en monde clos, autosuffisants pour l'essentiel de leurs besoins et tendant à limiter leurs échanges avec l'environnement socio-économique. Ces tendances, à l'isolement des grandes entreprises, trouvent leur origine à l'époque coloniale, mais sont profondément enracinées dans la structure socio-économique du Zaïre.

III. Objectifs du développement industriel à court et moyen terme.

Le Conseil Exécutif, vu la croissance démographique annuelle qui est de l'ordre de 3%, donne beaucoup d'importance à l'évolution et au développement du secteur industriel du pays. Pour cela, les objectifs à court et moyen terme sont les suivants :

1. Production des biens de masse pour les besoins zaïrois.

Ceci représente le premier objectif du développement industriel afin de satisfaire aux besoins zaïrois. Il faut que ces produits industriels soient de bonne qualité et bien adaptés aux besoins réels du pays. Dans ce contexte, cite les catégories des biens suivants :

- a) besoins de l'agriculture : engrais, insecticides, petit outillage et machines simples;
- b) besoins de grande consommation populaire : alimentation, boissons, tabacs, tissus et vêtements, ciment et matériaux de construction, meubles et articles de ménage, savon, produits pharmaceutiques, etc...

2. Intégration industrielle et valorisation des ressources nationales.

Cet objectif vise, en premier lieu, à l'utilisation maximale des matières nationales par les industries tournées vers le marché intérieur afin de d'accroître l'intégration économique, en poussant autant que possible le degré d'élaboration de ces ressources nationales.

3. Promotion de l'emploi et de la qualification professionnelle.

Le secteur industriel doit apporter sa contribution à la création d'emplois au niveau des tâches d'exécution, et à la promotion de la qualification professionnelle au niveau des techniciens et managers.

Il est nécessaire pour cela de favoriser autant que possible :

- l'utilisation maximale des capacités de production existantes,
- les investissements d'extension d'installations existantes plutôt que les créations d'usines nouvelles,
- le choix de technologies utilisant la main-d'oeuvre plutôt que le capital, ce qui permet notamment la promotion du secteur des petites et moyennes entreprises,
- la formation pratique des cadres zairois en les associant aux tâches de conception et de décision,
- la participation des zairois aux différents stades des études techniques et économiques pour les nouveaux projets industriels, ce qui leur permettront dans un délai de cinq à dix ans d'occuper les postes-clés des cadres expatriés des entreprises existantes.

4. Développement des économies régionales.

L'industrialisation des régions doit être considéré comme l'un des objectifs sectoriels poursuivis par la politique industrielle. Les ressources naturelles sont réparties sur l'ensemble du territoire et la transformation industrielle sur place de certains produits s'impose (par exemple : sucre, huile de palme, café, manioc, métallurgie de cuivre et bois). Il sera implanté à proximité des grands marchés de consommation des industries produisant des biens pour la satisfaction des besoins populaires telles que : minoteries, brasseries, usines textiles, cimenterie, savonnerie, chaussures, tablac, etc...

IV. Stratégie à court et à moyen terme.

1. Renforcement de l'administration industrielle.

Le Conseil Exécutif a confié au Département de l'Economie Nationale et de l'Industrie la tâche de diriger le développement industriel du pays. Pour cela, ce Département doit disposer d'un nombre de cadres zairois compétents qui maîtrisent les divers aspects du développement industriel (économistes, ingénieurs de différentes spécialités.)

2. Développement des bureaux d'études industrielles zaïrois.

Le Conseil Exécutif étant conscient de l'importance des bureaux d'Etudes Industrielles Zaïrois a créé le Service Présidentiel des Etudes (S.P.E.) au niveau de la Présidence de la République. Ceci afin de permettre la participation du S.P.E. à toutes les études des projets entrepris par des bureaux d'études étrangers.

3. Promotion de la petite et moyenne entreprise.

Pour atteindre cet objectif qui répond bien aux besoins du pays, l'Etat a créé, en 1973, l'OPEZ pour assurer ce qui suit :

- l'assistance technique aux petites et moyennes entreprises créées par les zaïrois,
- la formation des entrepreneurs à la gestion,
- l'organisation de ces entreprises pour bénéficier ~~et~~ de marchés et des conditions commerciales avantageuses.

L'OPEZ aura comme tâche principale de réserver aux petites et moyennes entreprises certaines branches d'industries légères telles que :

- moulins à maïs et à manioc,
- décortiqueuse du riz, du café et des arachides,
- boulangeries,
- confection et vêtements,
- meubles, ébénisterie, menuiserie,
- chaussure et savonnerie, etc...

4. L'appel au capital étranger.

L'appel au capital étranger dans le cadre des sociétés mixtes et sur la base d'avantages mutuels est nécessaire pour le développement du secteur industriel et notamment l'industrie minière et la grande industrie manufacturière.

5. Orientation pour le développement minier.

Pour satisfaire les besoins à moyen terme de l'économie zaïroise, des efforts spécifiques sont axés sur les sujets suivants :

- hydrocarbures dans la cuvette centrale
- minéraux dans le Bas-Zaïre, en liaison avec l'industrialisation de l'environnement d'Inga,
- recherches minières dans le Kivu, le Haut-Zaïre et le Shaba.

6. Définition d'une politique forestière.

Cette politique forestière sera bien déterminée dans un Code Forestier dont sa préparation est confiée au Département de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme. En outre, la Direction des Eaux et Forêts aura comme tâches de préparer un plan à long terme pour le développement forestier.

7. Création d'une zone industrielle lourde dans l'environnement d'Inga.

La création de cette zone industrielle qui devra intégrer les industries de transformation de Kinshasa et tendre à s'élargir au-delà de la Capitale est due spécialement à un surplus d'énergie disponible pour l'industrie lourde par l'équipement d'Inga II. Cette zone sera du type "Zone franche industrielle" afin d'attirer les grands projets industriels tel que : aluminium, industrie chimique et autre. Ces grandes entreprises ainsi établies dans cette zone jouiront d'une grande liberté économique et juridique et bénéficieront au Zaïre, sous forme de redevance pour les biens et services fournis : énergie, matières premières, port, terrains.

x x

x

ANNEXE II

Réflexions sur le projet DP/ZAI/75/011

Assistance au Département du Portefeuille

Les rapports et notes préparés par le Conseiller Technique Principal à l'occasion de la réunion tripartite et dans la perspective de la programmation du troisième cycle, éclairent d'une vive lumière l'origine, l'historique ainsi que l'évolution de l'assistance fournie par le PNUD/ONUDI au Département du Portefeuille dans l'exercice de ses fonctions pour atteindre les objectifs qui lui ont été fixés par l'Ordonnance No 75-167 du 20 juin 1975 portant attributions de cet important ministère.

Comme indiqué dans nos différents commentaires de rapports périodiques, les experts de l'ONUDI ont accompli, de leur mieux, les tâches qui leur ont été confiées. Il convient cependant de se demander pourquoi leur mission doit être prolongée et comment orienter leurs activités futures.

En vérité, les activités des experts de 1976 à 1979 ont été dictées par des situations fortuites :

- Dézarisation : confiée à Monsieur Poplowski
- Mise en ordre de la comptabilité de certaines entreprises d'Etat confiée à Monsieur Mortensen.

L'un et l'autre se sont acquittés correctement de leurs mandats respectifs.

Cependant, les objectifs fixés par l'ordonnance susvisée No 75-167 du 20 juin 1975 n'ont pas encore été atteints faute d'une interprétation non bien précise de leur teneur et de leur fin.

Nous nous sommes évertués depuis quatre ans à répéter que le rôle des experts de l'ONUDI devrait consister à aider le Gouvernement à définir et à expliquer le cadre juridique et réglementaire de cette fameuse ordonnance et non à l'appliquer.

L'énumération par les experts des tâches qui découlent de cette ordonnance suffit à elle-seule, pour montrer que les spécialistes internationaux ne viendraient jamais à bout d'une telle entreprise même si on décuplait leur nombre. Donc, dans notre esprit, il s'agissait, dès le prime abord, de s'entendre sur ce qui devait et pourrait être fait, afin de ne pas éparpiller les efforts.

Mais dès octobre 1979, c'est-à-dire dès le recrutement des 3 experts (Messieurs Kolar, Boulanger et Mortensen) devrait s'amorcer une nouvelle stratégie. En fait, elle l'a été lors de la réunion tripartite de janvier 1980, et les diagnostics posés, dès le départ, par ces spécialistes étaient de nature à permettre une évolution normale des choses.

Il s'agit donc d'examiner aujourd'hui le chemin parcouru depuis cette dernière réunion tripartite.

Les deux rapports de nos experts font ressortir clairement le travail considérable qu'ils ont effectué de même que les dispositions prises par le Commissaire d'Etat pour intéresser les instances supérieures du pays à ces activités (lettre No DPF/SG/02131/DT/80 du 17 août 1980 du Département du Portefeuille au Secrétaire d'Etat Général au Plan).

Les objectifs futurs du projet, énumérés dans la note JK/YOM du 6 octobre 1980 ainsi que les mesures envisagées par le projet pour les atteindre nous paraissent adéquats. Cependant nous craignons que ces objectifs et les moyens indiqués pour y parvenir ne soient inopérants. L'expérience des quatre années d'existence du projet nous prouve que ces mesures ne sont que superficielles et passagères, faute d'un support législatif et réglementaire et d'une structure d'accueil appropriée. En effet, le rôle du personnel international affecté au projet n'est pas d'exécuter mais d'aider le Gouvernement à élaborer les règles juridiques propres à sa politique générale, et singulièrement à sa politique industrielle. Une fois ces règles établies par les responsables nationaux, avec l'aide des Nations Unies, il appartient au Conseil Exécutif de prendre les mesures nécessaires à leur application et à leur efficacité. A notre avis, les notes et circulaires rédigées par les experts du projet devraient servir de base ou de cadres à des lois, des décrets, des arrêtés édictés par les pouvoirs législatifs et réglementaires, publiés au Journal officiel de l'Etat, diffusés dans la presse écrite et parlée auprès de la population. A partir de ce moment-là ces mesures auront force de loi et de règlement auxquels ne pourra échapper aucun citoyen, ni aucun étranger résidant sur le Territoire du Zaïre.

Le Gouvernement devra en outre choisir, former le personnel national chargé de l'application de ces dispositions législatives et réglementaires. Les experts internationaux pourront en cas de besoin, aider à la formation de ce personnel grâce à un travail permanent et conjoint sur le terrain, grâce aussi à un cycle de perfectionnement dont l'organisation et le coût pourraient, le cas échéant, échoir à l'ONUDI.

Il convient de savoir, en effet, que quelles que soient leurs compétences et leur bonne volonté, les experts internationaux sont incapables de réaliser les objectifs susmentionnés du Département du Portefeuille. C'est là, à notre avis que réside le véritable goulot d'étranglement.

Ce qui est vrai pour le Département du Portefeuille est également vrai pour tous les projets du Conseil Exécutif confiés au système des Nations Unies. Après 20 ans d'indépendance du Pays et du continent africain dans son ensemble, il convient de s'arrêter, de faire le bilan, avant d'entamer la troisième décennie du Développement, décennie consacrée par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation ou de l'Unité Africaine au Développement Industriel (voir document A/S-11/14 du 21 août 1980 : EVALUATION DES PROGRES REALISES DANS L'INSTAURATION DU NOUVEL ORDRE ECONOMIQUE INTERNATIONAL ET MESURES APPROPRIEES POUR PROMouvoir LE DEVELOPPEMENT DES PAYS EN DEVELOPPEMENT ET LA COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE).

Ce serait l'objet de toutes les activités relatives à la Programmation du troisième cycle du Programme des Nations Unies pour le Développement au Zaïre.

On devra profiter de cette occasion exceptionnelle pour éclairer le Gouvernement sur le sens réel de la coopération internationale et les obligations respectives des trois parties contractantes : GOUVERNEMENT-P.N.U.D.-Agence d'EXECUTION, en l'occurrence l'ONUDI.

On devra également l'aider à faire la synthèse de toutes les assistances dispensées et en tirer l'essentiel pour bâtir une politique cohérente de développement.

De son côté, le Gouvernement devra expliciter sa volonté en indiquant clairement dans des documents appropriés, les mesures qu'il compte prendre pour respecter ses engagements et rentabiliser l'aide extérieure.

Enfin, il faudra que s'instaure un vrai dialogue tous azimuts pour permettre le déblocage de certaines situations nées d'incompréhensions réciproques.

Réflexions sur le projet DP/ZAI/75/004/A/01/37

Mise en place du plan comptable zairois

dans le secteur industriel

Les rapports périodiques des experts du projet de 1977 à ce jour, et notamment le dernier rapport du seul expert resté dans le projet depuis 1978 (le second ayant mis fin à son contrat pour raison de santé) indiquent clairement que le plan comptable zairois entre petit à petit dans les entreprises nationales.

C'est ainsi qu'on peut noter que les entreprises sont désormais tenues de présenter leur comptabilité selon des modèles qui leur ont été imposés par le Gouvernement. Cependant, on relève que cette mesure se limite notamment à Kinshasa et que beaucoup d'entreprises ignorent encore ou prennent seulement conscience du caractère obligatoire de l'application du plan comptable zairois.

On signale en outre qu'un bon nombre d'entreprises applique un système très différent du Plan Comptable Général Zairois et l'adoption de ce dernier les oblige à organiser toute leur comptabilité de gestion.

Sans mettre en doute ni la volonté du Gouvernement d'appliquer des mesures qu'il a lui-même édictées, ni la compétence de l'expert de l'ONUDI dont nous comprenons les difficultés rencontrées, nous pensons qu'il aurait fallu dès le départ, étudier d'un commun accord la stratégie de la mise en place et de l'application du Plan Comptable national. En effet, il est difficile de décider l'application immédiate de mesures qui bouleversent les habitudes des entreprises zairoises. Il aurait fallu les y préparer progressivement en :

- les associant aux nouvelles réformes grâce à des travaux en commissions : comptables nationaux, juristes fiscalistes, commerçants, entrepreneurs, professeurs de comptabilité, etc...

- en informant par la presse écrite et parlée l'ensemble des entreprises et des utilisateurs du Plan aux travaux en cours.

- en procédant à des réformes appropriées qui permettent au Plan Comptable Zairois de respecter - si tel n'était pas le cas - les normes fixées par les conventions de LOME I et de LOME II, étant entendu que les Etats membres de la CEE et ceux des Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) devront adopter un système comptable normalisé fondé sur le plan comptable OCAM.

- en promulguant une Loi ou une Ordonnance, puis en élaborant des décrets et arrêtés d'application publiés au Journal officiel, rendant ainsi obligatoire l'application du Plan Comptable Zairois à toutes les entreprises du pays.

Dans ces conditions, nous pensons que la période allant de septembre 1980 à décembre 1981, devraient être utilisée par le Gouvernement et notamment le Conseil Permanent de la Comptabilité Zairoise pour mener à bien cette mission. Le document de projet devrait, à notre avis, être reformulé pour permettre de doter le projet de consultants qui viendraient compléter les tâches de l'expert dans le domaine considéré et singulièrement dans la rédaction des guides sectoriels que nous jugeons nécessaires.

On devra rappeler au Conseil Permanent de la Comptabilité Zairoise la nature de l'aide des Nations Unies : l'expert doit jouer des rôles de conception, de mise en place, de formation dans le domaine de sa spécialité, dans un délai préétabli, et éviter, autant que possible, des rôles d'exécution qui retardent les tâches essentielles qui lui sont dévolues lors de son recrutement.

Il ressort de cette remarque que l'une des tâches de la mission d'évaluation et de réflexion sera de mettre à profit l'occasion des rencontres : Gouvernement - PNUD - ONUDI pour avoir des échanges de vue fructueux et précis sur le rôle respectif de chacune des parties contractantes dans la coopération qui nous unit.

La formulation des projets du prochain cycle de programmation (1982-1986) devra tenir également compte de ces principes essentiels.

Enfin, signalons que dans le cadre de la Politique générale définie par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine (document A/S-11/14 du 21 août 1980), le Zaïre pourrait utiliser les expériences tentées par les autres pays africains dans ce domaine (Sénégal, Côte d'Ivoire, Tanzanie, Bénin, etc...) et dans un cadre plus élargi encore, utiliser les structures de la Coopération Economique entre pays en développement, en se référant aux réalisations de pays situés en dehors du continent africain.

Vision continentale de l'industrie africaine  
=====

Extrait du document : A/S-11/14 du 21 août 1980

Il convient, à mon avis, de replacer le problème dans un cadre continental en remarquant que le continent africain, après vingt ans d'indépendance politique de la plupart de ses pays, aborde la décennie 1980-1990 dans un état de sous-développement qui en fait le continent le moins développé de la terre et auquel il a été réduit par plusieurs siècles de domination coloniale.

Conscients de leur handicap et résolus de poursuivre leur action destinée à les sortir du sous-développement, les Etats-membres se sont engagés à oeuvrer, au niveau de chacun d'eux et du continent tout entier, dans le sens d'un développement économique et social global et accéléré.

Dans leurs plans de développement, les Etats membres accordent à l'industrialisation un rôle déterminant pour ses effets sur la satisfaction des besoins fondamentaux des populations, l'intégration de l'économie, et la modernisation de la société.

Afin de réaliser les objectifs de développement industriel à long, moyen et court termes, les Etats membres ont décidé de tout mettre en oeuvre aux niveaux national, sous-régional et régional, dans le domaine des ressources humaines, des ressources naturelles, des financements et des institutions de promotion pour assurer les conditions nécessaires à la mobilisation optimale de l'ensemble des énergies au service de l'action gigantesque ainsi entreprise.

Les Etats membres entendent déployer leurs efforts en relation avec le reste de la Communauté internationale dont la coopération sous toutes les formes est indispensable à leur propre action.

Le développement économique et social intégré du continent africain exige la création d'une industrie dans chaque Etat membre conçue dans l'intérêt du pays et destinée à se renforcer dans le cadre d'une complémentarité d'action au niveau de la sous-région et de la région.

Cette industrialisation doit contribuer notamment à :

- a) la satisfaction des besoins fondamentaux des populations;
- b) la valorisation des ressources naturelles locales;
- c) la création d'emplois
- d) la formation d'une base de développement des autres secteurs économiques;
- e) la création d'un cadre d'assimilation et de promotion du progrès technologique;
- f) la modernisation de la société.

En assurant l'harmonisation des actions de développement et l'utilisation optimale des ressources limitées des différents Etats membres, la coopération industrielle crée les conditions favorables à la réalisation de l'autonomie collective à l'échelle de chaque région et de la sous-région tout en offrant un cadre au renforcement des efforts de chaque pays.

### Objectifs de Développement industriel

#### à long, moyen et court termes

##### 1. Objectifs à long terme (an 2000)

Dans la mise en oeuvre de la stratégie de développement à long terme correspondant à l'horizon de l'an 2000, l'Afrique se fixe l'objectif d'assurer au moins deux pour cent de la production mondiale et ce, conformément aux objectifs et au Plan d'Action de LIMA (Mars 1975).

La réalisation de cet objectif implique la mise en place d'une structure industrielle au niveau national dans le cadre d'une économie intégrée.

L'accent doit être mis sur la nécessité de créer des liens entre l'industrie et les autres secteurs aussi bien qu'entre les différents sous-secteurs industriels afin de promouvoir l'interdépendance entre eux et parvenir à une industrialisation et à un développement économique global harmonieux.

Dans la formulation de la stratégie de leur développement, les pays africains doivent avoir présents à l'esprit la nécessité de choisir une technologie appropriée qui sera socialement adaptée, compatible avec la dotation en ressources, réduisant progressivement l'excessive dépendance de l'Afrique à l'égard des pays développés en matière de technologie.

##### 2. Objectifs à moyen terme (1990)

Durant la décennie 1980/1990, les Etats membres se proposent d'atteindre 1,4 pour cent de la production industrielle mondiale et en même temps de mettre tout en oeuvre pour réaliser l'autosuffisance dans les secteurs suivants : alimentation, matériaux de construction, habillement, énergie. A cet effet, ils ont arrêté les objectifs suivants :

- a) Création d'une base solide pour un processus d'industrialisation auto-entretenu aux niveaux national et sous-régional;
- b) Développement des ressources humaines en vue de leur mobilisation optimale dans le processus de développement industriel;
- c) Production en quantité suffisante d'intrants pour l'agriculture tels que les engrais, les pesticides, les outils et les machines agricoles;
- d) Production d'une quantité suffisante de matériaux de construction en vue de la construction des logements urbains et ruraux

décents pour la population rapidement croissante du Continent et en général pour satisfaire les besoins de l'économie en matériaux de construction;

- e) Développement des industries de biens intermédiaires et d'équipement notamment ceux destinés aux autres industries et à la création des infrastructures;
- f) Transformation et valorisation locales d'une partie de plus en plus grande des matières premières du continent;
- g) Satisfaction des besoins de l'industrie en énergie par le développement de différentes formes d'énergie disponible sur le continent;
- h) Satisfaction des besoins en produits textiles.

### 3. Objectifs à court terme (an 1985)

Dans la poursuite des objectifs de leur développement industriel à moyen et long termes, les Etats membres se proposent de réaliser les objectifs à court terme suivants :

- a) Assurer au moins un pour cent de la production industrielle mondiale;
- b) Jeter les fondations du développement par étapes des industries de base qui sont essentielles pour l'autonomie puisqu'elles produisent des intrants pour d'autres secteurs. Il est donc important d'entreprendre des études pour la création de celles de ces industries qui peuvent être mises en place à court terme sur une base nationale ou sous-régionale et celles qui doivent l'être à long terme et moyennant la coopération sous-régionale et régionale. Les modalités de création des industries de base suivantes doivent être étudiées et établies :
  - i. industries alimentaires et agro-industries
  - ii. industries de bâtiment
  - iii. industries métallurgiques
  - iv. industries mécaniques
  - v. industries électriques et électroniques
  - vi. industries chimiques
  - vii. industries forestières
  - viii. industries énergétiques

Conditions de réalisation des objectifs de  
=====

developpement industriel  
=====

La réalisation de l'ensemble des objectifs à long, moyen et court termes fixés par les Etats membres de l'Organisation de l'Unité Africaine (O.U.A.) à leur développement industriel exige l'adoption et la mise en place de conditions multiples aux niveaux national, sous-régional et international.

Nous allons, pour notre présente mission, étudier le niveau national.

Le développement industriel d'un état comme le Zaïre conditionne les mesures suivantes :

- a) Conception d'une politique nationale d'industrialisation précisant les priorités, les objectifs, les moyens humains, financiers et institutionnels nécessaires;
- b) Etablissement de structures de formation d'un personnel technique répondant aux besoins à tous les niveaux de qualification;
- c) Octroi d'un rang élevé de priorité à la formation de cadres industriels africains supérieurs et moyens afin de réduire la dépendance de l'Afrique à l'égard de l'expertise étrangère en matière de gestion
- d) Lancement d'un programme de prospection destiné à inventorier les ressources du pays et à définir les conditions de leur exploitations;
- e) Mise en place d'institutions chargées de promouvoir l'industrialisation sur le plan des études, de la recherche, de la normalisation et des autres activités;
- f) Mise en oeuvre d'institutions financières favorisant un processus de développement industriel naissant;
- g) Déploiement de tous les efforts possibles pour que les bénéfices provenant des activités industrielles en Afrique soient réinvestis dans la région;
- h) Création de structure de coordination et de promotion de la coopération industrielle du pays avec les autres pays de la sous-région et de la région (Communauté Economique des Etats des Grands Lacs, Organisation du Bassin de la Kagera. par exemple);
- i) Création de réseaux de petites et moyennes entreprises ainsi que la promotion active et l'encouragement du secteur non industrialisé;
- j) Prendre des mesures et introduire des stimulants pour encourager et soutenir le développement de petites et moyennes entreprises industrielles en tenant compte des besoins de l'utilisation des ressources locales, de l'emploi et de la diffusion technologique;
- k) Contrôle des activités des sociétés transnationales;
- l) Placement d'un accent particulier sur la nécessité pour les pays africains d'utiliser les matières premières locales comme intrants pour l'industrie afin de réduire l'actuelle dépendance excessive de l'Afrique à l'égard des importations d'intrants industriels;
- m) Choix judicieux de lignes de produits en accordant la préférence à celles qui contribueront à la satisfaction des besoins fondamentaux de leur population et aux besoins de leur développement;
- n) Formuler et mettre en oeuvre des mesures politiques pour arrêter le flot de l'exode rural vers les zones urbaines par la décentralisation de petites et moyennes industries basées sur les ressources locales vers les zones rurales et le développement des infrastructures;

- o) Former, encourager et soutenir les entrepreneurs africains pour qu'ils participent effectivement dans la production industrielle en vue de contrôler progressivement la propriété de capital dans le secteur;
- p) Utilisation de la recherche et détermination du rôle des différentes entreprises tant privées, semi-publiques que publiques comme instruments de la mise en oeuvre du plan d'action.

PROPOSITION DE PARTICIPATION DE L'ONUDI AU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU ZAIRE (1)

Domaines d'intervention	Objectifs <del>XXXXXXXXXXXX</del> <del>XXXXXXXXXXXX</del>	Institutions	Projets (moyens)	Evaluation coût
Production	pour la consommation locale	OPEZ	8 experts + 6 experts ass.+12 mois con- 5 ans (pour 5 ans) sultants + Equip. + Formation	2.500.000 \$.E.U.
		I.R.S. Lubumbashi	8 experts + Equip...+ Formation	2.500.000 \$.E.U.
	Pour la valorisation de produits destinés à l'exportation	Plan	Consultants projets spécifiques 25mois	250.000 \$.E.U.
		Economie Nat.	Conseiller près du Comm. d'Etat 2ans	250.000 \$.E.U.
		Bureau du Président (Inga)	Conseiller Zone Franche 2 ans	250.000 \$.E.U.
Support à la Production	Etudes	S.P.E.	Documentation-Voyages-Bourses	500.000 \$.E.U.
	Recherche	(Technologie appropriée) IRS Kinshasa	1 expert + 6 à 10 experts Ass. + 12 mois/consultants + Equip. + Formation	1.000.000 \$.E.U.
	Contro- los	Tech- niques	Econ. Nat. (Métro).	Consultant 12/mois + Expert + Document.
-Normal.			Consultant 12/mois + Documentation	100.000 \$.E.U.
Porto- fouille		C.P.C.Z.	3 experts + 6 experts ass.+ Equip. 5 ans (pour 3 ans) + Formation	2.000.000 \$.E.U.
	Gos- tion		2 experts + 4 experts Ass.+ Equip. 5 ans 5 ans + Formation + 12 mois consultants	1.500.000 \$.E.U.

TOTAL:

10.950.000 \$.E.U.

(1) Il s'agit d'une estimation qui devra être soumise à l'appréciation du Représentant Résident, du Gouvernement et du Secrétariat de l'ONUDI qui la modifieront en connaissance de cause.



